



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 103915

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur la procédure de classement des communes en zone touristique. Il lui demande de lui indiquer quels sont les critères de ce classement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103915

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)